

20240506_DL_05

OBJET : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du groupement CDG80, pour le budget annexe Centre de services numériques

Date de convocation :
29 mars 2024

Date de séance :
06 mai 2024

Date d'affichage :
29 mai 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 17

Membres votants : 28

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : M. VARLET, M. PARSIS, M. MAROTTE, M. LEFEBVRE, M. PENAUD, Mme LEMAIRE, M. BEAUFILS, M. HAZARD, M. BEAUMONT, M. WALIGORA, M. THUEUX, Mme MAILLE-BARBARE, M. FAUVET, M. GORRIEZ, Mme DELETRE, Mme POUPART, M. MASSET.

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Monsieur DECLÉ donne pouvoir à Monsieur MAROTTE
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur BIHET donne pouvoir à M. BEAUFILS
Monsieur DELFOSSE donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Madame LEMAIRE
Monsieur DEFRANCE donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur HAZARD
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. LEFEBVRE
Monsieur GEST donne pouvoir à Madame DELETRE

Le syndicat mixte adhère au contrat groupe du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme pour l'assurance statutaire de son personnel. Afin de compléter la couverture de ses agents pour le nouveau budget annexe dit Centre de services numériques, le Président propose au Comité syndical de formaliser ce complément d'adhésion.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération n°6 du 25 janvier 2022 portant sur la validation de la proposition de souscrire au contrat groupe du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022;

Considérant l'intérêt de souscrire au présent contrat pour l'ensemble des agents du syndicat mixte affectés sur le budget principal, sur le budget annexe « Infrastructures numériques », mais également sur le budget annexe dit « Centre de services numériques » créé par délibération du 30 novembre 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition suivante pour les agents relevant du budget annexe dit Centre de services numériques :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025). Possibilité pour la collectivité de résilier le contrat au 31 décembre de chaque année après avoir respecté un préavis de 2 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

Conditions : taux : 8.10%, franchise : 10 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis /Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption

Conditions : taux : 0.95%, franchise : 10 jours fermes par arrêt pour la maladie ordinaire

ARTICLE 2 : Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à signer les conventions en résultant.